

## COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

### EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/02/07  
N° 07

**DATE DE CONVOCATION :**

3 FEVRIER 2023

**DATE D’AFFICHAGE :**

3 FEVRIER 2023

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 22

L’an deux mille vingt-trois, le sept février à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

**Étaient présents :** Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Alain GALLET, Julie HEUZARD, Martine MALASSIGNÉ, Karine NÉEL, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON

**Étaient absents excusés :**

Aurélie CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU  
Philippe GAGNOT donne procuration à Guillaume TERTEREAU  
Christophe GOUSSÉ donne procuration à Christelle DEROYE  
Viviane GROUARD donne procuration à Jean COCHIN  
Sylvie HÉRON donne procuration à Anne-Marie GARNIER  
Lucas JUIGNÉ donne procuration à Bruno TISON  
Magali LOUAZÉ donne procuration à Alain GALLET  
Laëtitia ROSSI

**Secrétaire :** Alain GALLET

**OBJET : Affectation des résultats du Compte Administratif 2022 – Budget Commune**

Étant donné les résultats de clôture de l’année 2021, la part affectée à l’investissement et les soldes de l’exercice 2022, les résultats de clôture de 2022 sont :

- en Fonctionnement : + 2 879 718,34 €

- en Investissement : + 336 513,83 €

Vu les restes à réaliser 2022 reportés sur le budget 2023 :

- Dépenses : 154 864,29 €

- Recettes : 1 020 569,70 €

Il est proposé au Conseil Municipal d’affecter les résultats 2022 de la manière suivante :

En investissement		
Dépenses	Article 001 « <i>solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i> »	0,00 €
	Article 23 « <i>restes à réaliser</i> »	154 864,29 €
<b>Total</b>		<b>154 864,29 €</b>
Recettes	Article 001 « <i>solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i> »	346 513,83 €
	Article 13 « <i>restes à réaliser</i> »	1 020 569,70 €
	Article 1068 « <i>excédent de fonctionnement capitalisé</i> »	0,00 €
<b>Total</b>		<b>1 367 083,53 €</b>

En fonctionnement		
Dépenses	Néant	0,00 €
<b>Total</b>		<b>0,00 €</b>
Recettes	Article 002 « <i>excédent réel de fonctionnement 2022</i> »	2 879 718,34 €
<b>Total</b>		<b>2 879 718,34 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la proposition d'affectation des résultats 2022 du budget Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation des résultats 2022 du Budget Commune.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le sept février deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,  
Maire,